DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **20 juin 2019 à 17 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt juin deux mille dix neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 14 juin 2019, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sandrine DUBOC-GEAY, Sondès EL HAFIDHI, Pascal GUITTARD, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Géraldine BASTIEN à Edith CANDELIER, Magali GALLAIS à Jean-Christophe CERVANTES, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Luc BLANC, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Jean-Pierre LAVIGNE à Jean-Pierre BRENAS, Christian PORTEFAIX à Didier MULLER

Excusé(e)s :

Absent(e)s : François BARRIÈRE, Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

Messieurs Jean-Pierre BRENAS et Dominique ADENOT, Madame Marion CANALES arrivent pendant la présentation du diaporama de la question n°1.
Monsieur le Maire sort pour l'examen, les débats et le vote du Compte Administratif (question n°3).
Madame Françoise NOUHEN, Première Adjointe, préside la séance pour la question n°3.
Monsieur Florent NARANJO arrive pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°3 à 7.
Madame Odile VIGNAL arrive pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°3 à 7 (fin du pouvoir donné à Madame Dominique ROGUE-SALLARD).
Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance après le vote de la question n°3.
Monsieur LOUIS COUSTES quitte la séance avant le vote de la question n°9 et donne pouvoir à Madame Fabienne MONTEL.
Madame Valérie BERNARD quitte la séance avant le vote de la question n°14 et donne pouvoir à Monsieur Gérard BOHNER.

Rapport N° 73
SUBVENTION A UN ORGANISME PUBLIC : CROUS

Ne prennent pas part au vote de la délibération : Simon POURRET et Jérôme AUSLENDER en tant que membres du Conseil d'Administration du CROUS.

Un crédit global de 34 800 euros est prévu au budget pour la demande de subvention dans le cadre du fonds national d'aide d'urgence et de l'espace accueil étudiants sollicitée par le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS).

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'attribuer la subvention suivante :

CENTRE RÉGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES : 34 800 euros

Depuis 2014, une convention lie la Ville de Clermont-Ferrand et le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires. La Ville de Clermont-Ferrand lui attribue chaque année une subvention pour, d'une part, la mise en place d'un Espace d'accueil étudiants, lieu d'informations sur la vie étudiante notamment pour les primo étudiants et les étudiants étrangers, et d'autre part, pour le Fonds d'aide d'urgence qui permet d'apporter une aide financière aux étudiants en situation difficile. Cette convention a été renouvelée pour 3 ans en 2017.

L'Espace d'accueil étudiants a accueilli 5346 étudiants en 2018. Cette fréquentation est en hausse continue depuis sa création (5 000 étudiants en 2017, 4 334 en 2016 et 3 771 en 2015). L'aide de la Ville de Clermont-Ferrand participe à cette réussite qui répond à un réel besoin.

Les aides d'urgences bénéficient chaque année à plus de 1 000 étudiants. Ce montant est stable chaque année. Les deux tiers des demandes sont liées à la subsistance et un tiers au logement.

Compte-tenu de l'intérêt que représentent ces activités en faveur des étudiants, il est proposé de poursuivre le partenariat avec le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires en attribuant une subvention de 34 800 euros.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 09 JUIL. 2019

Le Maire,

Olivier BIANCHI

CLERMONT-FERRAND

Convention entre la ville de Clermont-Ferrand et le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS)

Entre

La ville de Clermont-Ferrand
Direction Enseignement supérieur, Relations internationales (DESRI)
10, rue Philippe-Marcombes- B.P 60 - 63033 Clermont-Ferrand cedex 1
Représentée par son Maire : Monsieur Olivier Bianchi
Autorisé à l'effet des présentes par délibération du 22 juin 2018

D'une part,

Et

Le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS)
25 rue Étienne Dolet- 63037 Clermont-Ferrand
N° SIRET : 18630697300014
Représentée par son directeur : Monsieur Jean-Jacques GENEBRIER

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

PRÉAMBULE :

Le CROUS de Clermont-Ferrand mettait en place, depuis 2005, à chaque rentrée universitaire et pendant trois mois l'Espace d'accueil étudiants. En 2018, cet espace de services est maintenant ouvert toute l'année.
Né de la volonté commune du CROUS, des collectivités locales et des établissements d'enseignement supérieur auvergnats d'améliorer l'accueil des étudiants, notamment les primo étudiants et les étudiants étrangers, l'Espace d'accueil étudiants est un lieu d'informations sur la vie étudiante (bourse, logement, restauration, santé, transport, culture, sport,...). Il propose pour les étudiants étrangers un lieu unique pour le renouvellement de leur titre de séjour.

De plus, dans le cadre des missions confiées aux Œuvres Universitaires pour améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants, le Fonds National d'Aide d'Urgence (F.N.A.U.) du CROUS de Clermont-Ferrand apparaît comme un outil privilégié permettant d'apporter rapidement une aide financière personnalisée à de nombreux étudiants en difficultés.

Compte-tenu de l'intérêt local que présentent ces activités en faveur des étudiants, la Ville souhaite contribuer à ces actions dans le cadre de son soutien aux étudiants et à l'enseignement supérieur.

Article I : Engagement de la ville de Clermont-Ferrand :

La ville de Clermont-Ferrand contribuera chaque année au financement du F.N.A.U. et de l'Espace d'accueil étudiants gérés par le CROUS de Clermont-Ferrand.

Pour l'année 2018, le montant de la subvention fixé par le conseil municipal s'élève à 34 800 euros, à charge pour le CROUS de répartir cette somme en fonction de ses besoins entre le F.N.A.U. et l'Espace d'accueil étudiants.

Pour les années ultérieures, son montant sera fixé annuellement par le conseil municipal en fonction du bilan de l'action réalisée en N-1 et des activités reconduites ou nouvellement envisagées.

Article II : Obligations du CROUS :

Le CROUS devra transmettre chaque année au cours du 1er trimestre de l'année considérée un dossier de demande de subvention accompagnée de toutes les indications utiles, notamment financières et comptables (présentation du CROUS, attestation du directeur relative à la demande de subvention, répartition F.N.A.U./Espace d'accueil étudiants et relevé d'identité bancaire).

Le CROUS devra joindre au dossier :

- un bilan d'activité du F.N.A.U. : nombre de dossiers traités, nombre d'étudiants ayant reçu une aide, montant total des aides accordées dans les différentes catégories (type d'établissements, type d'aides, statut des étudiants) et autres renseignements statistiques représentatifs de l'activité du F.N.A.U. ainsi que le rapport d'activité du service social du CROUS.

- un bilan de l'Espace d'accueil étudiants : période de mise en œuvre, nombre d'étudiants reçus, type d'information mise à disposition, type de demande traitée, type d'établissement, activités nouvellement envisagées.

Le CROUS s'engage à faire mention de la participation de la commune de Clermont-Ferrand dans tous ses documents d'information relatifs au F.N.A.U. et à l'Espace d'accueil étudiants diffusés auprès de tout public.

Article III : Règlement de la subvention :

La subvention sera versée annuellement par mandat administratif au compte bancaire du CROUS (relevé d'identité bancaire joint au dossier chaque année) sur présentation de la délibération du conseil municipal.

En cas de non respect des termes de cette convention, notamment en cas de dossier incomplet ou de baisse significative de l'activité, la commune de Clermont-Ferrand se réserve le droit de diminuer ou de suspendre le versement de sa contribution.

Article IV : Durée de la convention :

La présente convention est conclue pour une période de 3 ans à compter de sa signature.

Chacune des parties peut la dénoncer chaque année à la date anniversaire avec un préavis de trois mois par lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait en trois exemplaires à Clermont-Ferrand, le 11 JUIL. 2018

Le Directeur du CROUS,

Monsieur Jean-Jacques GENEBRIER

Le Maire de Clermont-Ferrand,

Monsieur Olivier BIANCHI